



TCF pour la carte de résident en France

Tests et diplômes du ministère de l'éducation nationale

Sont concernées les personnes de moins de 65 ans et qui sollicitent pour la première fois la délivrance d'une carte de résident de longue durée (valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention «résident de longue durée – UE».

Plusieurs possibilités s'offrent aux candidats :

- un test spécifique, le «Test de connaissance du français pour la carte de résident en France» accrédité par le ministère français de l'intérieur ;
- des tests et des diplômes accrédités par le ministère français de l'intérieur.

Un test spécifique : le «Test de connaissance du français pour la carte de résident en France»

Créé en 2018, le TCF pour la carte de résident en France répond aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 et arrêté du 21 février 2018) fixant au niveau A2 du CECRL (épreuves de compréhension et d'expression orales et écrites) le niveau requis en français pour les postulants à l'obtention de la carte de résident de longue durée. Il est destiné uniquement aux personnes souhaitant obtenir une carte de résident de longue durée (valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention «résident de longue durée – UE» et devant justifier de la maîtrise du français au niveau A2.

Une attestation officielle de résultats est délivrée aux candidats, parallèlement, leurs résultats sont communiqués par le CIEP au ministère français de l'intérieur. Ils devront, toutefois, joindre leur attestation dans leur dossier de première demande de carte de résident en France, même si le ministère dispose de leurs résultats.

| TCF carte de résident | Durée |
|---------------------------------------|-------------|
| ▶ Compréhension orale (20 questions) | 15 minutes |
| ▶ Compréhension écrite (20 questions) | 20 minutes |
| ▶ Expression écrite (3 tâches) | 30 minutes |
| ▶ Expression orale (3 tâches) | 10 minutes* |

* Temps effectif (hors explication des consignes et évaluation du candidat).

Correction des épreuves :

La correction de l'ensemble des épreuves est centralisée au CIEP.

Les épreuves obligatoires sont corrigées par scanner.

Les épreuves d'expression donnent lieu à une double correction, par une équipe de correcteurs formés et habilités.

Remarques :

- Il est possible de se présenter à plusieurs reprises au test à condition de respecter un délai de 30 jours entre deux inscriptions ;
- Cette attestation ne permet en aucun cas de préjuger de l'acceptation ou du rejet de la demande du postulant. La décision finale est prise par la préfecture au vu de l'ensemble des éléments du dossier, quel que soit le niveau global obtenu au test linguistique.
- D'autres tests et diplômes du ministère de l'éducation nationale sont admis en dispense (voir tableau récapitulatif ci-après).
- Sont dispensées de la passation du TCF pour la carte de résident en France, les personnes titulaires d'un diplôme français de niveau égal ou supérieur au niveau V bis de la nomenclature des diplômes, c'est-à-dire le brevet des collèges, le CAP ou le BEP.



Tests et des diplômes accrédités par le ministère français de l'intérieur

Tableau récapitulatif des tests et diplômes reconnus par les services en charge des demandes de carte de résident en France et les préfectures :

| Niveau de français | Test ou diplôme | Type d'épreuves | Type d'attestation |
|----------------------|---|--|-------------------------------------|
| A2 minimum exigé | TCF pour la carte de résident en France | 4 épreuves obligatoires : - compréhension orale - compréhension écrite - expression écrite - expression orale | Attestation de niveau valable 2 ans |
| A2 minimum exigé | TCF | 5 épreuves obligatoires : - compréhension orale - compréhension écrite - maîtrise des structures de la langue - expression écrite - expression orale | Attestation de niveau valable 2 ans |
| A2 minimum exigé | TCF pour le Québec | 4 épreuves obligatoires : - compréhension orale - compréhension écrite - expression écrite - expression orale | Attestation de niveau valable 2 ans |
| Niveau élémentaire | DELFA A2 | 4 épreuves obligatoires : - compréhension orale - compréhension écrite - production écrite - production orale | Diplôme acquis à vie |
| Niveaux indépendants | DELFA B1-B2 | | |
| Niveaux expérimentés | DALFA C1-C2 | | |

Ces certifications sont élaborées par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public national du ministère français chargé de l'éducation nationale. Elles sont toutes harmonisées sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Conditions de passation des tests TCF pour la carte de résident en France, TCF et TCF pour le Québec

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter aux épreuves.

Sessions et inscriptions : les sessions sont organisées toute l'année dans plus de 700 centres agréés par le CIEP répartis dans plus de 140 pays, dont plus de 200 en France.

Pour les dates, les procédures d'inscription, le lieu de passation et les tarifs, contactez le centre agréé TCF le plus proche de votre domicile.

Attestation : l'attestation est délivrée dans un délai de 15 jours ouvrés (hors week-ends et jours fériés) après la réception des copies par le CIEP. Elle est valable deux ans.

Pour plus d'informations : www.ciep.fr/tcf-carte-resident-france

Conditions de passation des diplômes DELF-DALF

Les diplômes DELF et DALF peuvent être présentés et obtenus indépendamment les uns des autres, dans un même pays ou dans des pays différents.

Tout diplôme est acquis à vie.

Les inscriptions et la passation des épreuves se font directement auprès de l'un des 1200 centres d'examen opérant à travers le monde.

Pour plus d'informations : www.ciepf.fr/delfdalf/